



Communiqué de presse

## **MOBILITE DURABLE SECURISEE**

### **Vélos électrique (VAE) et trottinettes électriques en libre-service Un nouvel opérateur de services de location**

**Le SMMAG a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de développer le service de location de vélos à assistance électrique et de trottinettes électriques en libre-service. Dott, l'opérateur sélectionné, propose une offre de location au tarif abordable, souple et sécurisée sur un périmètre géographique plus étendu, regroupant 17 communes, le Domaine Universitaire Grenoble Alpes et le Centre Hospitalier et Universitaire Grenoble Alpes. Au total, ce sont 2 100 trottinettes et 2 100 VAE qui seront mis à disposition en libre-service à partir de début juillet (pour un déploiement complet en septembre).**

#### **Changement d'opérateur**

Suite à une procédure réglementaire, menée par le SMMAG au nom des communes, c'est l'opérateur Dott qui a été choisi, société franco-néerlandaise créée en 2018, implantée dans 35 villes européennes (9 pays) avec 30 salariés en local au démarrage. L'entreprise Dott a été sélectionnée sur des critères rigoureux et identiques à ceux du précédent Appel à Manifestation d'Intérêt de 2020. Les candidats ont été jugés sur la qualité et la performance environnementale des engins déployés, la performance des moyens mis en place pour assurer le respect de l'espace public, les modalités d'intervention pour l'enlèvement des engins mal stationnés et enfin, la stratégie de régulation des véhicules partagés sur le territoire.

#### **Un périmètre géographique élargi**

Les communes qui seront desservies sont Corenc, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Montbonnot, Poisat, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Domaine Universitaire et le Centre Hospitalier et Universitaire Grenoble Alpes.

#### **Nouveautés**

\*2 100 trottinettes et 2 100 VAE en libre-service au lieu de 500 auparavant

\*La location longue durée à la demande

\*La location courte-durée de 100 vélos-cargos en libre-service

\*L'accès à la location se fera au moyen d'une seule application sur un périmètre plus large, permettant des déplacements plus longs ou plus cohérents avec les besoins des usagers.

#### **Respect de l'espace public : apaisement et sécurité**

Dott s'engage à respecter la vitesse maximale des véhicules instaurée par le SMMAG : 25km/h pour les VAE, 20 km/h pour les trottinettes. Des zones de limitation à 6,8 ou 10 km/h seront également

ajoutées, afin de préserver certains secteurs (parcs autorisés aux cycles, zones piétonnes, abords d'écoles, etc.). Dans ce cas, les véhicules ralentiront automatiquement en entrant dans chaque zone.

### **Pratiques environnementales vertueuses**

La totalité des locaux de Dott sont alimentés en énergies renouvelables certifiées. Toute la flotte de véhicules de service, vans et vélos-cargos, est 100% électrique, alimentée en énergies renouvelables certifiées. Les trottinettes et vélos électriques sont conçus avec un maximum de matériaux recyclés et entretenus au moyen de processus qualité optimisant le réemploi puis la revalorisation des composants ou pièces détachées, afin de maximiser la durée de vie de chaque véhicule. Puis le recyclage complet de l'engin en fin de vie.

*Dott assure un impact carbone maîtrisé et en amélioration constante, compensé à 100 % depuis 2019, au travers de partenariats locaux avec des entreprises françaises.*

### **Valorisation professionnelle**

Une démarche engagée d'insertion et d'inclusion professionnelle au sein d'une équipe locale conséquente (de 30 à 60 salariés en CDI). Des partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation pour assurer une coopération pérenne : Pôle Emploi, Ulisse, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Missions locales, Cap Emploi...

### **Une nouvelle offre**

Le système du libre-service sans station offre aux utilisateurs flexibilité, coût abordable, liberté et praticité. S'agissant d'un mode partagé, les usagers n'ont plus à subir les contraintes associées à la possession d'un véhicule personnel : risque de vol, difficulté à trouver une place de stationnement, encombrement et ont la possibilité de réaliser facilement des déplacements intermodaux plus longs de façon sécurisée.

### **Calendrier**

**Janvier-mars 2022** Réception et analyse des offres des candidats

**Avril 2022** Choix d'un opérateur pour les vélos électriques et les trottinettes électriques : Dott

**Mai-Juin 2022** Travail de l'opérateur en lien étroit avec les collectivités et institutions afin de définir les espaces de stationnement à créer – les emplacements déjà existant sur Grenoble, le campus universitaire, Meylan et Montbonnot seront conservés

**Fin juin** Début du marquage des places : 700, soit la création de 450 nouveaux emplacements. Signature d'une charte de bonne conduite entre l'opérateur et les acteurs institutionnels

**1<sup>er</sup> Juillet 2022** Lancement sur Grenoble, le campus universitaire, Inovalée Meylan, Montbonnot

**Juillet-août 2022** : Déploiement progressif sur toutes les communes

**1<sup>er</sup> septembre 2022** Déploiement complet effectif

**Information** : [www.mobilites-m.fr/pages/Velo.html](http://www.mobilites-m.fr/pages/Velo.html) et sur l'application PASS'Mobilités dès le 1<sup>er</sup> juillet

**Contact presse** : Alexandra COUTURIER [alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr) 06 09 68 16 38